

Procès-verbal du conseil d'école du 17 octobre 2023

Personnes présentes :

Enseignants :

Mme Sylvie TYMEN, M. Daniel CARIOU, Mme Marie-Pierre CLERY, Mme Michèle FOUILLEN, M. Ronan GOUEZEC, Mme Géraldine KERHOAS, Mme Caroline FEHR, Mme Sandrine NEDELEC, Mme Sophie OLLIVIER, Mme Aurélie TOUX, Mme Isabelle URVOIS, Mme Delphine BODIN

M. NOURY, Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de la circonscription de Châteaulin

Mme Valérie LEDUCQ, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires et périscolaires
Mme Catherine DOUGET, Responsable pôle enfance – éducation

Représentants des parents d'élèves :

Mme Morgane LE FLOCH, Mme Sandrine BOMANS, Mme Marianne MARTINET, Mme Joyce LEVRAY,
Mme Delphine LEVY, Mme Catherine POCHARD

Mme Aline GUYADER, DDEN

Absents excusés :

Mme Marie-Jo LE BEC, Mme Gwendoline CHOSSEC, Mme Audrey GUILHAUDIN, Mme Pauline GUEGAN, M. Florian NICOLAS Mme Laëtitia MEUR : représentants des parents d'élèves

Ordre du jour :

- Rôle et attributions du conseil d'école
- Bilan de la rentrée
- Vote du règlement intérieur
- Sécurité - PPMS
- Stationnement aux abords de l'école
- Projets et actions

1/ Rôle et attributions du conseil d'école

Les membres se présentent lors d'un tour de table.
Madame GUYADER présente le rôle du DDEN.

Lecture des résultats des élections du 13 octobre 2023 :

Taux de participation : 54,16 % (55,79 % en 2022/ 2023).

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire, dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (par exemple, intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants).

Les représentants des parents d'élèves siègent, délibèrent et votent au conseil d'école. Ils répondent aux questions des parents d'élèves et portent leurs demandes au conseil d'école. Ils peuvent apporter aux parents d'élèves des précisions sur des sujets traités lors du conseil d'école.

Composition du conseil d'école :

- Le directeur de l'école, président du conseil d'école
- Deux élus :
 - a) Le maire ou son représentant ;
 - b) Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal
- Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école
- Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école
- L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

2/ Bilan de la rentrée

Travaux effectués cet été : peinture et pose d'un faux-plafond dans la classe de Madame KERHOAS

Les classes : 8 classes monolingues et 3 classes bilingues

Effectifs au 17 octobre 2023 :

CP-CE1	Mme Fehr	20 élèves (11CP / 9 CE1)
CP-CE1	Mme Kerhoas	19 élèves (11 CP / 8 CE1)
CE1	Mme Tymen – Mme Bodin	24 élèves
CE2	Mme Fouillen	23 élèves
CM1	Mme Urvois	24 élèves
CE2-CM1	M. Gouézec	22 élèves (11 CE2 / 11 CM1)
CM1-CM2	Mme Cléry	20 élèves (6 CM1 / 14 CM2)
CM2	Mme Ollivier	22 élèves
CP-CE1 bilingue	M Cariou	22 élèves (14 CP / 8 CE1)
CE1 / CE2 bilingue	Mme Nédélec	21 élèves (8 CE1 / 13 CE2)
CM1 / CM2 bilingue	Mme Toux	24 élèves (14 CM1 / 10 CM2)
TOTAL		241 élèves

Perspectives pour 2024 / 2025 :

35 nouveaux élèves devraient être inscrits en CP (20 en monolingue, 15 en bilingue).

Départ de 46 élèves pour le collège (36 en monolingue, 10 en bilingue).

Monolingue : 158 élèves

Bilingue : 72 élèves

Total : 230

Monsieur l'Inspecteur de l'Education nationale précise qu'une baisse démographique est constatée sur tout le département. La tension va être forte sur les postes à rendre.

Madame LEDUCQ indique que des logements vont être livrés en 2024.

Madame GUYADER ajoute que la baisse démographique pourrait être l'occasion d'améliorer les conditions d'accueil pour les élèves et les enseignants.

3/ Vote du règlement intérieur

Les membres du conseil d'école ont été invités à faire des remarques concernant le règlement intérieur actuellement en vigueur.

Ajout d'un préambule :

Le service public de l'éducation repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'école : principe de gratuité de l'enseignement, de neutralité et de laïcité. Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre filles et garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le respect mutuel entre adultes et élèves et entre élèves constitue également un des fondements de la vie collective.

Article 1

La mention « pour rejoindre leur classe » est ajoutée à la phrase « Les enfants sont autorisés à entrer sur la cour de l'école à partir de 8h20 le matin. ».

La phrase « L'Aide Pédagogique Complémentaire est assurée les mardis et jeudis, de 11h45 à 12h15. » est ainsi modifiée : « L'Aide Pédagogique Complémentaire (APC) est assurée les mardis et jeudis, de 11h45 à 12h15. »

Article 2

La phrase « En cas d'absence de moins de deux jours, les familles feront connaître le motif sur le répondeur de l'école ou par écrit sur le cahier de vie scolaire. » est modifiée : « En cas d'absence de moins de deux jours, les familles feront connaître le motif sur le répondeur de l'école ou par écrit sur le cahier de vie scolaire ou le cahier de liaison numérique ».

Article 5

Modification de la phrase « Tous les parents sont invités à rencontrer les enseignants régulièrement, sur rendez-vous, par l'intermédiaire du cahier de vie scolaire (pour tout sujet qui peut concerner la vie de leur enfant à l'école). » :

« Tous les parents sont invités à rencontrer les enseignants régulièrement, sur rendez-vous, par l'intermédiaire du cahier de vie scolaire ou du cahier de liaison numérique (pour tout sujet qui peut concerner la vie de leur enfant à l'école). »

Madame LE FLOCH demande s'il faut préciser l'existence du dispositif PHARE dans le règlement intérieur.

Madame TYMEN rappelle les principes de ce dispositif et indique que les éléments mentionnés dans le préambule et dans l'article 5 suffisent.

Article 8

Le mot « seront » est remplacé par « sont » : « Les familles ~~seront~~ sont informées que si leur enfant souhaite fêter son anniversaire en classe, il pourra apporter un sachet de bonbons qui sera partagé en classe. »

Article 9

Ajout de « (dont montres connectées) » :

« L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques (dont montres connectées) par un élève est interdite dans l'établissement et durant les activités d'enseignement qui ont lieu hors de l'établissement scolaire (plateaux sportifs et sorties scolaires). »

Les modifications, soumises au vote, sont adoptées (21 voix pour, 1 abstention).

4 / Sécurité - PPMS

Chaque établissement scolaire doit se doter de deux PPMS pour permettre aux équipes éducatives :

- de faire face à un accident majeur par une mise à l'abri de l'ensemble des personnes présentes en attendant l'arrivée des secours,
- d'être prêtes à mettre en œuvre les directives des autorités

Les PPMS « Risques majeurs » et « Attentat – intrusion » ont été actualisés et déposés sur l'ENT TOUTATICE, accessible aux forces de l'ordre et aux cellules de crise départementale et académique.

Le PPMS « Attentat-intrusion » fait l'objet d'un entraînement des élèves qui sera suivi d'un exercice (organisé conjointement avec l'école maternelle) le 1^{er} décembre 2023.

Un autre exercice sera organisé ultérieurement concernant le PPMS « risques majeurs » (tempête, conduite de gaz, proximité avec la RN 165).

Dans un mail daté du 16 octobre 2023, Madame Gwendoline CHOSSEC demande si les enseignants bénéficient d'une formation aux gestes de premiers secours dans le cadre de leur formation initiale ou continue. Elle demande si une sensibilisation aux gestes de 1ers secours par un organisme type croix-rouge ou pompiers pourrait être envisagée pour les élèves et s'inscrire dans un projet pédagogique.

Mme TYMEN indique que plusieurs enseignants ont bénéficié d'une formation aux gestes de premiers secours lors de leur formation initiale. Nous avons sollicité les pompiers de Briec pour sensibiliser les élèves de CM aux gestes de premiers secours lors de précédentes années scolaires, nous pourrions les contacter à nouveau. Le SDIS a fait une intervention auprès de tous les élèves en 2022-2023 concernant le risque incendie (Action Preven'Ty). Dans les classes, des actions sont menées régulièrement pour sensibiliser les élèves aux risques domestiques et aux gestes de premiers secours.

Monsieur l'Inspecteur de l'Education nationale ajoute que ces enseignements peuvent être programmés dans le cadre du parcours citoyen.

5 / Stationnement aux abords de l'école

La municipalité a annoncé la décision suivante aux familles :

Au regard des difficultés récurrentes de circulation constatées aux abords de l'école élémentaire et afin de préserver la sécurité des piétons et surtout celle de nos enfants, le dépose minute ne pourra plus être utilisé pendant une période dite "d'analyse", à compter de ce jeudi 5 octobre. Les conducteurs sont donc invités à stationner sur le parking de l'Arthémuse (100 places) pour déposer les enfants.

Dans un mail daté du 16 octobre 2023, Madame Gwendoline CHOSSEC indique que beaucoup de familles regrettent la fermeture du dépose minute. Elle souhaite savoir si la municipalité a des retours sur l'expérimentation et si une réouverture est envisageable .

Madame LEDUCQ explique que la période d'observation est toujours en cours. Les parents seront informés de la décision de la municipalité à l'issue de cette période d'analyse.

6/ Projets et actions pour l'année 2023 / 2024

- Le partenariat entre l'IME et la classe de Madame KERHOAS est reconduit.
 - Poursuite du projet judo, en partenariat avec le Judo Club de BRIEC : CP-CE1 Mme FEHR, CP-CE1 Mme KERHOAS, CE1, CE2, CM1, CE1-CE2 bilingue, CM1-CM2 bilingue
 - Rencontres sportives (la première rencontre est consacrée à un cross solidaire avec collecte de denrées pour le CCAS de Briec)
 - Volet culturel
- Prix des incorruptibles : CP-CE1 bilingue, CE1-CE2 bilingue, CM1, CM1-CM2 bilingue

Visiter les lieux culturels de proximité (expositions proposées par la bibliothèque, spectacles programmés par l'Arthémuse, musée des Beaux Arts de Quimper)

Projet d'école :

« Former les citoyens de demain » : jardin partagé, école engagée dans le dispositif PHARE (prix non au harcèlement, 9 novembre journée nationale de lutte contre le harcèlement, Parlement des enfants, conférence le 6 février)

Prochain conseil d'école le mardi 9 avril 2024.

La directrice,
Sylvie TYMEN



Le secrétaire de séance,
Daniel CARIOU

